

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Dryene Penetrating

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Méthode d'application

Produit chimique d'embaumement artériel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la
fiche de données de sécurité

Voir la fiche technique

Nom de la société

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga ON L4W1A2

CANUTEC

(888) 226-8832

Service clientèle: The Dodge Chemical Company
(Canada) Ltd.

(800) 263-0862 (905) 625-0311

2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2;H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 3;H301

Toxique en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2;H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 1;H370

Risque avéré de effets graves pour les organes.

Aquatic Chronic 3;H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H370 Risque avéré de effets graves pour les organes.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

[Prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant..
P260 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

[Réponse]:

P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P307+311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette.). P330 Rincer la bouche.
P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérés dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

[Stockage]:

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de Provciaux concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	GHS Classification	Remarques
Methanol Numéro CAS: 0000067-56-1	75 - 100	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3;H331 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H301 STOT SE 1;H370	[1][2]
Propylene glycol Numéro CAS: 0004254-16-4	10 - 25	Non Classé	[1]
Oxalic acid Numéro CAS: 0000144-62-7	1.0 - 10	Acute Tox. 4;H312 Acute Tox. 4;H302	[1][2]
Salicylic acid Numéro CAS: 0000069-72-7	1.0 - 10	Acute Tox. 4;H302 Eye Dam. 1;H318	[1]
Citric acid Numéro CAS: 0012262-73-6	1.0 - 10	Non Classé	[1]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating

Dodge

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle. • Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. • En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Soins médicaux d'urgence Appel. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; induire la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.

Yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Peau

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Maintenir la victime au chaud et au repos. Maintenir la victime sous observation.

Ingestion

Si le produit chimique est avalé, appeler un médecin ou un centre antipoison Pour plus d'information actuel. L'ingestion est la vie en danger. Ne jamais faire vomir ou faire diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, des convulsions ou qui ne peuvent pas avaler.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Aiguë: irritation sévère des tissus ayant été en contact avec le produit (peau, yeux, muqueuses). Somnolence, fatigue, confusion peut être vécue après l'inhalation ou l'ingestion de la matière. Chronique: Le méthanol est éliminé lentement par le corps. Expositions répétées peuvent donc s'accumuler à des niveaux toxiques dans les tissus du corps. Les études animales montrent des expositions à long terme au méthanol dommages les SNC, les reins ou le foie, les troubles de la Peau, et des malformations congénitales. Les symptômes de surexposition par la route de l'exposition: Le méthanol peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou injecté dans peau. Le méthanol peut causer une irritation peau et Yeux ou des dommages. Le méthanol peut être très irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires. Inhalation: L'inhalation de vapeurs de méthanol peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Les symptômes de surexposition peuvent inclure des étourdissements, toux, maux de tête, de la dyspnée, larmolement, des nausées et des vomissements. L'exposition à des concentrations élevées de cette vapeur de matière peut provoquer une perte de conscience ou la mort. Voies d'entrée principales: Inhalation, contact avec la peau, les yeux, ingestion. Organes es: système nerveux central, les



Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

yeux, les systèmes circulatoires et respiratoires. Contact avec la peau ou les yeux: Le méthanol est un irritant pour la peau et les yeux. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations, des rougeurs, des larmoiements et des lésions de la cornée temporaire ou la cécité. Absorption par la peau: Le méthanol est absorbé par la peau et peut causer des effets similaires à l'exposition par inhalation. Ingestion: L'ingestion de un à quatre onces de méthanol peut causer des dommages irréversibles à la système nerveux, la cécité, voire la mort. Il ne peut être rendu non-toxique. L'aspiration de la matière dans les poumons peut causer une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

Inhalation

Risque avéré deffets graves pour les organes. Risque avéré deffets graves pour les organes.

Yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau

Ingestion

Toxique en cas dingestion.

Effets chroniques

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée. A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Use explosion-proof electrical / ventilating / light / equipment.

Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. • Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) Dryene Penetrating

Dodge

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau. • L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

Guide ERG N° 131

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard. L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si nondisponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide. Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Incompatibles: Cette substance ne est pas compatible avec des agents oxydants puissants, le bromure d'acétyle, les solutions d'alkylaluminium, hydrure de béryllium, le trichlorure de bore, le tétrachlorure de carbone et les métaux, le chloroforme et l'hydroxyde de sodium ou de sodium, le chlorure cyanurique, du dichlorométhane et de l'air, le diéthyl-zinc, de l'hydrogène et du nickel de Raney catalyseur. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000067-56-1	Méthanol	OSHA	TWA 200 ppm (260 mg/m ³)
		ACGIH	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm peau
		NIOSH	TWA 200 ppm (260 mg/m ³) ST 250 ppm (325 mg/m ³) [peau]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0000069-72-7	Acide salicylique	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie
0000144-62-7	Acide oxalique	OSHA	TWA 1 mg/m ³
		ACGIH	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1 mg/m ³ ST 2 mg/m ³
		Fournisseur	Aucune limite établie
0004254-16-4	Propylene glycol	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie
0012262-73-6	Citric acid	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000067-56-1	Méthanol	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000069-72-7	Acide salicylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000144-62-7	Acide oxalique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0004254-16-4	Propylene glycol	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating

Dodge

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

0012262-73-6	Citric acid	OSHA	Effet cancérigène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire	Pas nécessaire lorsque la zone est correctement ventilée.
Yeux	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
Peau	Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les

laver méticuleusement avant de les réutiliser. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent Incolore Liquide
Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	N.A
Point de fusion / point de congélation (°C)	N.A
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	67-69C 152-156F
Point d'éclair	10-12C 50-54F
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	> 1 (n-Butyl acetate = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion;: 6% (methanol) Limite supérieure d'explosivité: 36.5% (methanol)
Tension de vapeur (Pa)	98 (methanol)
Densité de vapeur	Greater than 1
Densité	.860
Solubilité dans l'eau	Complet
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Viscosité (cSt)

Non mesuré

% COV

90

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur extrême peut entraîner la décomposition du produit, produisant des fumées âcres et irritantes.

10.5. Matières incompatibles

Cette substance ne est pas compatible avec des agents oxydants puissants, le bromure d'acétyle, les solutions d'alkylaluminium, hydruure de béryllium, le trichlorure de bore, le tétrachlorure de carbone et les métaux, le chloroforme et l'hydroxyde de sodium ou de sodium, le chlorure cyanurique, du dichlorométhane et de l'air, le diéthyl-zinc, de l'hydrogène et du nickel de Raney catalyseur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
Méthanol - (67-56-1)	143.00, Human - Category: 3	pas de données disponibles	pas de données disponibles	No data available	64,000.00, Rat - Category: NA
Propylene glycol - (4254-16-4)	pas de données	pas de données disponibles	pas de données	pas de données disponibles	pas de données

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

	disponibles		disponibles		disponibles
Acide oxalique - (144-62-7)	7,500.00, Rat - Category: NA	20,000.00, Rat - Category: NA	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Acide salicylique - (69-72-7)	891.00, Rat - Category: 4	10,000.00, Lapin - Category: NA	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Citric acid - (12262-73-6)	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
TOXICITÉ AIGUË - ORALE	3	Toxique en cas d'ingestion.
TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE	---	Non applicable
TOXICITÉ AIGUË - INHALATION	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2	Provoque une sévère irritation des yeux.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	---	Non applicable
SENSIBILISATION CUTANÉE	---	Non applicable
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	1	Risque avéré de effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	1	Risque avéré de effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
------------	-----------------------	----------------------------	-------------------

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating

Dodge

Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

Méthanol - (67-56-1)	100.00, Pimephales promelas	10,000.00, Daphnia magna	16.912 (96 hr), Ulva pertusa
Propylene glycol - (4254-16-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Acide oxalique - (144-62-7)	24.00, Lepomis macrochirus	136.90, Daphnia magna	Non disponible
Acide salicylique - (69-72-7)	90.00, Leuciscus idus	105.00, Daphnia magna	0.00 (96 hr),
Citric acid - (12262-73-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	DOT (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	UN1992	UN1992	UN1992
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN1992, Flammable liquids, toxic, n.o.s.,(Methyl Alcohol), 3, II	Flammable liquids, toxic, n.o.s., (Methyl Alcohol)	Flammable liquids, toxic, n.o.s., (Methyl Alcohol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: 3	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: No		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas d'autres informations		

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

15. Informations réglementaires

**Résumé sur les
réglementations**

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

**Loi sur le contrôle des
substances toxiques
des États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT

B2 D2B

**US EPA Échelon
II Dangers**

Feu : Oui

Libération Soudaine de Pression: Non

Réactif: Non

Immédiat (Aigu): Oui

Différée (Chronique): Non

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Méthanol (5,000.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Méthanol

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient
indiqué) Méthanol

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Méthanol
Acide oxalique

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Méthanol
Acide oxalique

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Dryene Penetrating



Date de révision de la fiche
signalétique:

06/01/2016

16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre
3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré de effets graves pour les organes.

Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'applique pas.

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Fin de la FISPQ